

Procès-verbal – Séance ordinaire - Conseil Municipal de GRIGNOLS
Lundi 25 juin 2018 à 19h30

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en son lieu habituel, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÛE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Lucienne BIES qui a donné procuration à Patrick CHAMINADE, Christine ESPAGNET qui a donné procuration à Françoise DUPIOL-TACH, Roseline PIGANIOL.

Secrétaire de Séance : Claudine MAILLOU.

Approbation des procès-verbaux du 12 avril 2018

Le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Répartition des subventions 2018 aux associations

Lors du vote du budget 2018, le Conseil Municipal a voté une enveloppe budgétaire de 16 000,00 € à l'article 6574 (subventions aux associations).

Une commission composée de 4 élus et de 3 représentants des associations : sportive, culturelle et domaine social, a fait des propositions lors de sa réunion du 28 mai 2018 pour le Conseil Municipal.

Après avoir remis à chaque élu les propositions de la commission, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions 2018 comme suit :

ASSOCIATIONS	Subventions 2017	Propositions de la commission du 28 mai 2018	Subventions 2018 retenues par le Conseil Municipal le 25 juin 2018	ASSOCIATIONS	Subventions 2017	Propositions de la commission du 28 mai 2018	Subventions 2018 retenues par le Conseil Municipal le 25 juin 2018
A.C.A.C.G.	800.00 €	600.00 €	600.00 €	F.A.G.	500.00 €	500.00 €	500.00 €
ADELFA	- €			F.N.A.C.A	100.00 €	50.00 €	50.00 €
AGIR à DOMICILE	400.00 €	600.00 €	600.00 €	FNATH	50.00 €	50.00 €	50.00 €
AIRSOFT Grignols				FOPAC	100.00 €	50.00 €	50.00 €
Amicale des Pompiers				Jeunes Sapeurs Pompiers	400.00 €	400.00 €	400.00 €
AMIS BAZADAIS	50.00 €	50.00 €	50.00 €	JU-JUTSU	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Amis de Notre Dame de l'immaculée conception de Grignols	250.00 €	250.00 €	250.00 €	La Gaule Grignolaise	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Art Culture Loisirs	250.00 €	200.00 €	200.00 €	Les Amuse-Gueules	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
Autisme Sud Gironde				LIRE ENSEMBLE	500.00 €	700.00 €	700.00 €
C.A.G. Football	1 200.00 €	1 200.00 €	1 200.00 €	Lous Aynats de Gragnos			
C.A.G. Rugby	1 200.00 €	1 200.00 €	1 200.00 €	PREVENTION ROUTIERE	60.00 €	60.00 €	60.00 €
Chapon de GRIGNOLS	400.00 €	400.00 €	400.00 €	Retraités Agricoles	100.00 €	50.00 €	50.00 €
Club de l'Amitié	400.00 €	300.00 €	300.00 €	Société de Chasse	450.00 €	300.00 €	300.00 €
COMICE AGRICOLE	235.00 €	235.00 €	235.00 €	Solidarité Sud Gironde	1 300.00 €	1 300.00 €	1 300.00 €
Comité de Jumelage	350.00 €	150.00 €	150.00 €	Sports Loisirs	200.00 €	400.00 €	400.00 €
Comité des Fêtes	650.00 €	650.00 €	650.00 €	T.C.G.A. Tennis	700.00 €	700.00 €	700.00 €
Conseil des Sages	250.00 €	250.00 €	250.00 €	TELETHON	200.00 €	200.00 €	200.00 €
DONNEURS DE SANG	150.00 €	100.00 €	100.00 €	USEP (Caisse des écoles)	500.00 €	200.00 €	200.00 €
				Association Parents d'Elèves - A.P.E.	200.00 €	200.00 €	200.00 €
				Voyages scolaires	400.00 €	390.00 €	390.00 €
				NUIT DES BANDAS		1 500.00 €	1 500.00 €
				TOTAL	14 345.00 €	15 235.00 €	15 235.00 €

Délibération n° 12/2018

Désignation d'un référent communal pour la lutte contre les moustiques invasifs

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée l'arrêté préfectoral du 30 avril 2018 relatif à la surveillance et à la lutte en Gironde contre les moustiques vecteurs de maladie.

Cet arrêté définit pour 2018, l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre, notamment :

- la mise en place d'une veille citoyenne afin de permettre à toute personne ayant détecté un moustique tigre de le signaler à l'EID Atlantique ;
- le déploiement de pièges pondoirs sur différents lieux propices à l'introduction du moustique tigre ;

- la mise en place par l'ARS, en collaboration avec la cellule santé publique France en région, d'une surveillance épidémiologique renforcée concernant les cas de dengue, de chikungunya et de zika importés. Les communes ont un rôle important à jouer dans ce domaine. Elles sont responsables du maintien de l'hygiène et de la salubrité publique et constituent l'échelon de proximité essentiel pour sensibiliser les administrés à la lutte contre les gîtes larvaires via les informations et médias municipaux.

Pour initier la mise en place de ce type de démarche, il convient de désigner un référent communal.

Monsieur Patrick CHAMINADE est désigné référent communal.

Règlement Général européen sur la Protection des Données – désignation du délégué à la protection des données personnelles (D.P.O.)

Le règlement général sur la protection des données personnelles – RGPD est entré en application depuis le 25 mai 2018.

Au nombre des obligations qui en découlent, il convient de signaler une nouvelle obligation : **celle de choisir son délégué à la protection des données personnelles – DPO.**

La mission du DPO consistera à identifier les collectes de données à caractère personnel et leur finalité afin d'analyser leur conformité au RGPD. Il aura pour fonction de conseiller, mais également de servir d'intermédiaire avec les administrés, les agents ainsi que l'autorité de contrôle de l'application du RGPD, à savoir la **CNIL** (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

La nomination d'un **DPO** est obligatoire pour toutes les autorités et organismes publics.

Le **DPO** ne peut pas être ni le Maire ou le Président, ni le secrétaire de la collectivité. Sa fonction peut être externalisée et un contrat de services peut alors être conclu en ce sens avec une personne ou même un organisme dont l'objet est d'exercer de telles fonctions.

Chaque collectivité n'est ainsi pas tenue de disposer de son propre DPO en interne et le règlement permet que cette fonction soit mutualisée.

GIRONDE NUMERIQUE propose de mutualiser ce DPO dans le cadre des services qui sont déjà à disposition des communes membres de la CDC du Bazadais.

La prestation comprend :

- Information et conseil aux responsables de traitement,
- Contrôle du respect RGPD,
- Contact CNIL,
- Accompagnement méthodologique,
- Mise à disposition de fiche de recensement....

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de désigner Gironde Numérique D.P.O. de la collectivité ;
- de nommer Lucienne BIES et Catherine BÉCOT respectivement élue référente et agent de liaison.

Délibération n° 13/2018

Approbation des statuts du Syndicat des eaux et d'assainissement de la région de Grignols et Lerm et Musset

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, les nouveaux statuts du syndicat des eaux et d'assainissement de la région de Grignols et de Lerm-et-Musset établis suite à la fusion de ces deux syndicats et approuvés par le comité syndical le 14 décembre 2017.

Les communes membres doivent se prononcer pour valider ces nouveaux statuts.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les statuts du syndicat des eaux et d'assainissement de la région de Grignols et de Lerm-et-Musset.

Délibération n° 14/2018

Point sur la SPL – Société Publique Locale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la S.P.L. Sud Gironde a été mise en sommeil par le conseil d'administration.

Afin d'établir son rapport en vue de l'assemblée générale le 27 juin, le commissaire aux comptes de la SPL demande des précisions quant aux créances de la commune de Grignols entre autres, pour un montant de 7 200,00 €.

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse précisant que la prestation de la SPL n'a jamais fait l'objet de contrat ou de convention avec la commune de Grignols, et que la proposition qui représentait un montant de 7 200,00 € désignait comme Maître d'Ouvrage la CDC du Bazadais et que de plus, cette proposition n'a pas été réalisée dans sa totalité.

Monsieur le Maire assure l'assemblée de s'engager à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Point sur l'état d'avancement des dossiers

- **Gironde Habitat** : Le permis de construire a été accordé. Monsieur le Maire précise que GIRONDE HABITAT va bénéficier d'une aide de la Région à hauteur de 50 % des dépenses engagées. Il rappelle aussi que la commune va percevoir 2 % au titre de la taxe d'aménagement sur cette opération.

- **Maison des associations et chaufferie collective** : Les arrêtés d'attribution de subvention DETR et Département n'ont pas encore été notifiés. Cependant, en ce qui concerne la DETR pour la Maison des associations, une subvention de 125 023,50 € devrait être notifiée pour une sollicitation de 127 928,50 € et une subvention de 50 704,50 € devrait être notifiée pour la chaufferie (montant de subvention sollicité). Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les permis de construire et autres autorisations d'urbanisme relatifs à ces projets.

Point sur le personnel

Christine TAUZIÈDE fait valoir ses droits à la retraite et cessera ses fonctions le 31 décembre 2018. Cathy BÉCOT prendra le poste laissé vacant par Christine TAUZIÈDE à compter du 01 janvier 2019.

Le poste d'accueil est occupé depuis le 19 juin par un agent occasionnel pour 20h00 hebdomadaires jusqu'au 30 juin et 15h00 hebdomadaires du 01 juillet au 31 août 2018 ; la mairie étant fermée au public l'après-midi durant cette période.

A partir du 01 septembre 2018, la mise à disposition de Nicole ETUR, agent du SIVOS sera actée pour 17h30 hebdomadaires. La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion a donné un avis favorable à cette mise à disposition. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette mise à disposition avec le SIVOS de GRIGNOLS. *Délibération n° 15/2018*

Par ailleurs, à partir du 01 octobre 2018, un agent administratif contractuel sera recruté sur la commune pour 14h00 hebdo et sur le SIVOS pour 21h00 pour remplacer Cathy BÉCOT qui assurera sa formation jusqu'au 31 décembre 2018.

Françoise BESSEYRE est en congé maladie longue durée jusqu'au 05 septembre 2018 et Myriam MOURA a repris son activité à temps complet depuis fin mai.

- **CAP33** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention d'animation CAP33 a été signée entre la commune et la CDC du Bazadais. Cette convention précise les modalités d'accès aux équipements de la commune tels que le stade de rugby et la salle des fêtes durant les mois de juillet et août dans le cadre de l'opération CAP33 initiée par le Conseil Départemental de la Gironde. Cette opération consiste à proposer des animations et culturelles sur tout le territoire communautaire.

- **Chemin de PIQUEMIL** : Ce chemin détérioré par les pluies abondantes et le passage des engins agricoles nécessite un apport de matériaux (calcaire, graviers,...). Bernard JAYLES se charge du suivi de cette affaire.

- **Logement presbytère** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que les clés du logement vacant ont été récupérées. Une candidature a été déposée pour ce logement ; il s'agit d'une maman avec deux enfants. Cette personne travaille au service d'aide à domicile e la CDC du bazadais. Après quelques petits travaux de nettoyage, de peinture et de plomberie, cette famille devrait aménager dans ce logement à la mi-juillet.

- **Contrôle des Points d'Eau Incendie – P.E.I.** : Les poteaux incendie étaient auparavant contrôlés par le SDIS ; or depuis cette année l'entretien des poteaux incendie dans le cadre règlementaire (arrêté interministériel du 15 décembre 2015) concernant la défense extérieure contre l'incendie est de la responsabilité du Maire. Le SDIS pour l'année 2018 a consenti à réaliser cette vérification gracieusement. Aujourd'hui, il convient de se positionner sur le choix d'un prestataire. Le SDEEG et SUEZ ainsi que le SDIS se sont positionnés. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de continuer à confier cette mission au SDIS compétent en la matière. Les contributions annuelles des communes au SDIS étant calculées sur la base de la population DGF 2002 seront ainsi réajustées dès 2019 sur la base la population DGF 2017 et en contrepartie le SDIS 33 continuera d'assurer gratuitement le contrôle des hydrants des collectivités concernées. La contribution pour la commune passera ainsi de 19702.70 € à 21 596.70 € soit une augmentation de 1 894,00 €. Sachant que les organismes autres que le SDIS proposent une prestation en moyenne de 86,00 € par poteau et que la commune compte 44 points, le SDIS reste la solution la plus avantageuse financièrement et la mieux adaptée à ce type de maintenance. Le Conseil Municipal approuve cette solution.

- **Salon du livre** : Dans le cadre du salon du livre 2018, manifestation co-organisée par la bibliothèque municipale et l'association Lire Ensemble, il est convenu que la commune prend en charge les frais inhérents à cet évènement et notamment les frais de repas des participants.

Il s'avère que l'association LIRE ENSEMBLE a réglé directement ces frais. Il convient donc de rembourser à cette association le montant engagé soit : 933,07 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater au budget 2018 la somme de 933,07 € (neuf cent trente-trois Euros et sept centimes) pour remboursement à l'association LIRE ENSEMBLE, des frais de repas engagés pour le salon du livre 2018.

Délibération n° 15/2018

- **Rapport annuel du Président du SIEPA (Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement) de GRIGNOLS – LERM-ET-MUSSET.**

Bernard JAYLES Président du SIEPA de GRIGNOLS – LERM-ET-MUSSET présente le rapport 2017 du Syndicat :

✓ **Adduction d'Eau Potable – Indicateurs techniques et financiers :**

- 2370 abonnés
- 347 km de canalisations
- Volume mis en distribution : 316 979 m3
- Volume consommé : 252 257 m3
- Volume facturé : 221 590 m3
- Production maximale journalière : 874 m3
- Rendement du réseau : 70 %
- Indice linéaire de pertes en réseau : 0,86 m3 / km / jour
- Ressources :
- Forage profond CAUVIGNAC « Le Lysos » - 40m3/h – déferrisation/stérilisation

- Forage profond SIGALENS « Laverrière » - 20m3/h - stérilisation
- Forage profond SIGALENS « Berdié » - 20m3/h - stérilisation
- Forage profond LERM et MUSSET « Les Barraques » - 35m3/h - stérilisation
- Forage profond GOUALADE « Laulan » - 15m3/h - déferrisation/stérilisation
- Pour le service GRIGNOLS le tarif du m3 est de 3,77 € TTC

✓ **Assainissement collectif – communes de GRIGNOLS, SIGALENS et LERM-et-MUSSET:**

- Abonnés : 524
- Longueur du réseau : 17,50 km
- Stations de traitement : 3
- Postes de refoulement : 13
- Pour le service GRIGNOLS, le tarif du m3 est de 4,43 € TTC

Etat de la dette du Syndicat au 01/01/2018 concernant l'AEP et l'assainissement collectif pour les services de Grignols, Lerm-et-Musset et Sigalens : 4 087 546, 88 €

✓ **Assainissement non collectif :**

- Nombre d'installation du périmètre affermé : 1 757

✓ **Programme d'investissement AEP 2018:**

- Service GRIGNOLS :
 - sectorisation du réseau : 245 000,00 €
 - diagnostic décennal forages F2-F3 : 37 500,00 €
 - étude pour création d'une nouvelle ressource : 20 000,00 €
- Service de LERM-ET-MUSSET :
 - Réhabilitation château d'eau « Goualade » : 285 000,00 €

- **Manifestations à venir** : Fête locale les 29, 30 juin et 01 juillet, Nuit des Bandas le 07 juillet et marché nocturnes les 13 juillet et 17 août. Les astreintes et permanences des agents techniques ont été mises en place pour ces manifestations.

- Christian BEZOS pose **le problème de la hauteur des plantes dans les massifs** de la route de Bazas qui gêne la visibilité des véhicules qui sortent des accès privés sur cette voie, ainsi que de la **réfection des peintures des passages piétons**. Les massifs seront taillés et la peinture des passages piétons va être réalisée en accord avec les services du Centre Routier Départemental.

- Patrick BAYLET signale une **circulation excessive** sur le chemin rural qui relie la route de Heulies au lieu-dit Camescasse. Certains riverains empruntent cette voie à vive allure.

- **Circulation dans le bourg** : Au sujet de la vitesse et des problèmes de sécurité occasionnés par la circulation des véhicules dans le bourg abordés par l'assemblée, Monsieur le Maire signale qu'il souhaite faire réaliser une étude globale sur l'ensemble du village.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h50.